

Maîtrise en muséologie et pratiques des arts (concentration action culturelle - professionnelle) - 2117

RESPONSABLE :

Gatineau

Sophie Bélair Clément
Responsable de programme d'études de cycle supérieur

Pour de plus amples informations :

Téléphone: 819 595-3900, poste 4410
Courriel : ugp2.edac@uqo.ca

SCOLARITÉ :

45 crédits, Deuxième cycle

GRADE :

Maître ès arts

OBJECTIFS :

L'objectif général du programme est de permettre à la personne étudiante d'approfondir ses connaissances et compétences, à la fois pratiques et théoriques, dans les domaines couverts par la maîtrise, en particulier en arts visuels, en bande dessinée, en design graphique et en muséologie. Le programme vise à développer chez la personne étudiante l'autonomie nécessaire pour réaliser un projet pertinent, ainsi qu'un esprit d'ouverture et un engagement critique, créatif et éthique. Enfin, le programme permet à la personne étudiante d'enrichir ses acquis disciplinaires en intégrant l'apport interdisciplinaire et intersectoriel en vue de nourrir sa démarche personnelle, de favoriser son insertion dans les milieux professionnels ou de la préparer à des études de troisième cycle.

Plus particulièrement, la concentration action culturelle (professionnelle) formera des personnes qui possèdent une maîtrise approfondie des savoirs et compétences disciplinaire et font preuve d'une réflexion critique sur la responsabilité sociétale des interventions en milieux professionnels. Les personnes diplômées de la concentration action culturelle sont en mesure de mieux intégrer ces milieux artistiques, culturels ou muséaux et y intervenir.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Contingente
		Automne	Hiver	Été	
Gatineau	TC	✓	✓		✓
	TP	✓	✓		✓

TC : Temps complet
TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat avec une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Les dossiers des personnes candidates dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3, pourraient faire l'objet d'une analyse.

La personne candidate pourrait se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

De plus, la personne candidate doit satisfaire aux exigences de la Politique linguistique de l'UQO. Sont réputées répondre aux exigences les personnes qui :

- possèdent déjà un grade universitaire d'une université francophone ou qui détiennent un baccalauréat ou une maîtrise réalisé majoritairement en français;
- ont déjà répondu aux exigences de la maîtrise du français d'une université québécoise francophone;
- ont réussi par le passé l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- ont déjà réussi par le passé le test de français de l'UQO;
- détiennent un baccalauréat français d'enseignement général émis par une académie française sans égard à la localisation de l'institution, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la France;
- possèdent des compétences reconnues comme équivalentes par le registraire.

La personne candidate qui n'entre pas dans ces catégories doit fournir la preuve de la réussite du Test de français international (TFI) de la firme ETS avec une note égale ou supérieure à 750 sur 990. Les informations au sujet du TFI sont

disponibles sur les sites www.etscanada.ca (pour les candidats habitant au Canada) et www.ets.org (pour les candidats habitant à l'extérieur du Canada).

La personne candidate devra soumettre les pièces requises pour l'admission au programme disponibles sur le site de l'UQO : Pièces requises pour l'admission aux programmes de maîtrise | Université du Québec en Outaouais ([uqo.ca](https://uqo.ca/etudiants/maitrises)) (<https://uqo.ca/etudiants/maitrises>).

Base expérience

La personne candidate n'ayant pas fait d'études universitaires, mais qui est détentrice d'un diplôme d'études collégiales (DEC), pourra être admise au programme si elle possède au moins sept années d'expérience de travail à la fois pertinente et significative en muséologie, en pratiques des arts ou en culture.

La personne candidate pourrait se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

Nonobstant ce qui précède, une personne candidate possédant un dossier dont la qualité est jugée exceptionnelle pourra également être considérée.

De plus, la personne candidate doit satisfaire aux exigences de la Politique linguistique de l'UQO. Référez-vous au paragraphe concernant la Politique linguistique dans la section « Base études universitaires » ci-haut.

La personne candidate devra soumettre les pièces requises pour l'admission au programme disponibles sur le site de l'UQO : Pièces requises pour l'admission aux programmes de maîtrise | Université du Québec en Outaouais ([uqo.ca](https://uqo.ca/etudiants/maitrises)) (<https://uqo.ca/etudiants/maitrises>).

PLAN DE FORMATION :

concentration action culturelle - professionnelle

Automne I

- MMA6223 Interventions territoriales en milieux culturels
- MMA6153 Identification et circulation des objets
- ou MMA6203 Individus et collectivités
- MMA6063 Atelier I
- ou MMA6173 Fondements de la muséologie

Hiver I

- MMA6193 Approches pratiques
- ou MMA6053 Lectures dirigées

1 cours optionnel du Bloc 1

1 cours optionnel du Bloc 2

Automne II

- MMA6002 Forum I
- MMA5007 Stage I

Hiver II

- MMA6012 Forum II
- MMA5017 Stage II (MMA5007)

Été II

- MMA6009 Essai

Sur approbation de la personne responsable du programme, la personne étudiante pourra être autorisée à suivre un maximum de trois (3) crédits choisis parmi des cours de premier cycle offerts à l'École des arts et cultures.

Cours optionnels

Bloc 1 – Cours de deuxième cycle

Choisir un cours (3 crédits) parmi les suivants :

- MMA6133 Exposition et création
- MMA6143 Production, analyse et usages documentaires
- MMA6183 Sujet choisi en muséologie
- MMA6163 Sujet choisi en arts

Bloc 2 – Cours de premier cycle

Choisir un cours (3 crédits) parmi les suivants :

ARI1133	Culture du graphisme
DEG1023	Processus, concept et méthodologie (ARI1033 et DEG1003)
MSL1043	Musées: éducation et publics
MSL1103	Organisation des institutions patrimoniales
MSL1153	Expographie
MSL1173	Financement, production et charge de projet
SOC1233	Rapports de genre et sociétés
SOC2473	Sociologie de l'environnement

NOTES :

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration du Québec (MIFI) ont adopté un ensemble de mesures importantes qui peuvent avoir des impacts sur le cheminement migratoire des personnes étudiantes internationales. Voici les liens des messages publiés par la Direction des Affaires Internationales de l'UQO concernant les nouvelles mesures relatives au permis de travail postdiplôme :

Travailler ou vivre au Canada après l'obtention du diplôme - Nouvelle mesure depuis le 1er septembre 2024
<https://uqo.ca/nouvelles/170170>

Permis de travail Postdiplôme - Exigence linguistique et domaine d'études admissibles
<https://uqo.ca/nouvelles/170172>